AUBIGNOSC

BULLETIN MUNICIPAL

BULLETIN N° 64

DECEMBRE 2011

AUBIGNOSC

BULLETIN N° 64

LE MOT DU MAIRE

Exit 2011….Pour notre commune, elle aura été l'année du démarrage du chantier de la réalisation que nous attendions tous, mais dont on pouvait se demander - tant sa mise en œuvre avait été problématique - si elle verrait enfin le jour.

Je veux parler, vous l'avez tous compris, de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement.

Les travaux ont débuté fin octobre, ils devraient se terminer en avril – mai 2012.

L'année qui vient apportera donc d'importants changements dans notre village mais également au sein de notre communauté de communes.

Vous le savez, la réforme des collectivités territoriales est en marche. Elle vise à réduire et rationnaliser le nombre de syndicats intercommunaux, le nombre d'EPCI ; à faire en sorte qu'il n'y ait plus de communes isolées, ni de discontinuité territoriale.

Madame la Préfète avait, dès lors, proposé un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) sur lequel les communes (et les EPCI, communautés de communes) devaient délibérer. Nous avions trois mois pour le faire. Dans sa proposition, notre communauté de communes « Lure-Vançon-Durance » était fusionnée avec la communauté de communes « Moyenne Durance ».

L'ensemble des conseils municipaux des communes de Lure -Vançon-Durance ainsi que le conseil communautaire se sont prononcé à l'UNANIMITE ***contre*** *ce schéma et ont souhaité le « statu quo ».*

Les services de la préfecture (copie extrait de la lettre annexée au présent bulletin), nous ont informés que concernant la situation proposée, le statuquo n'était pas possible car il conduisait à enclaver la commune de PEIPIN.

Nous avons alors déposé un nouvel amendement proposant le rattachement de la commune de Peipin à la comunauté de communes « Lure-Vançon-Durance ».

Cet amendement a été jugé recevable et présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui l'a accepté (majorité des 2/3). Ainsi donc, dans le nouveau SDCI, la communauté de communes « Lure-Vançon-Durance » existe toujours, elle est désormais composée de six communes (les cinq initiales plus Peipin).

Toutefois, pour que celui-ci devienne effectif, nous avons jusqu'à fin 2012 (mais le plut tôt sera le mieux), pour mettre en place, avec la commune de Peipin les nouvelles règles de fonctionnement de notre communauté de communes.

Une première réunion de travail s'est tenu le 8 décembre 2011 entre le bureau de la CCLVD, d'une part et Monsieur le Maire de Peipin et ses adjoints, d'autre part.

Il est ressorti de celle-ci une volonté partagée d'arriver à un accord respectueux des intérêts de chacun et ce, dans les meilleurs délais.

Je voudrais à nouveau redire que cette situation n'est pas de notre fait. Ce que nous souhaitions, c'était le statuquo. Nous avons, à plusieurs reprises, indiqué les raisons de ce choix (je vous renvoie à la lecture du Bulletin municipal n°63, à la lecture de l'amendement CCLVD annexé).

Malgré tout, cette solution est satisfaisante. Il nous reste maintenant à travailler pour réussir cet élargissement.

Nous savons tous que là où il y a une volonté, il y a un chemin. Et même si celui que nous avons à parcourir est semé de quelques petites embuches, nous sommes tous déterminés à le poursuivre pour arriver au but que nous nous sommes fixé.

Nous aurons l'occasion d'aborder à nouveau ce sujet au cours de l'année 2012.

Il me reste à vous souhaiter une bonne lecture et puisque nous y voici à nouveau, d'excellentes fêtes de fin d'année ainsi qu'à vos familles et amis.

René AVINENS

Alpes de Haute Provence
Communauté de Communes
Lure-Vançon-Durance

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Réunion du 19 Octobre 2011

Membres en exercice : 5
Présents : 5
Votants : 5

DB N° 06/2011

--- L'an deux mille onze le dix-neuf octobre à 17H00
le bureau de la C.C. Lure Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Michel LAUFERON, Président.
Date de la convocation : 11 octobre 2011
Membres présents : MM. Michel LAUFERON, Michel FLAMEN D'ASSIGNY, René AVINENS, Paul ROUCAUD, Patrick HEYRIES.

OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'INTERCOMMUNALITE

Suite au conseil communautaire du 11 Octobre 2011, le bureau a reçu délégation pour déposer un projet d'amendement fidèle aux orientations émises au cours de cette séance.

Après rappel des positions du conseil communautaire, le bureau propose la délibération suivante.

Concernant le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale, les membres du bureau rappelle que :

1. Rien dans la loi n'oblige Madame la préfète à procéder à la fusion de la Communauté de communes Moyenne Durance et la Communauté de communes Lure Vançon Durance puisque le seuil de 5000 habitants ne concerne pas les zones de montagne.

2. La discontinuité territoriale de la commune de Peipin n'est pas du fait de la CCLVD.
Elle a été acceptée par l'Etat au moment de la transformation du district de la Moyenne Durance en communauté de communes.

3. Le choix de la CCLVD de rester en l'état est motivé par des besoins communs et un projet intercommunal partagé. Un partage et une mise en commun facilités par la similitude de nos communes toutes rurales, avec des populations comprises entre 300 et 550 habitants et des moyens humains comparables.
Une similitude que nous ne retrouverions pas avec la CCMD dont les problématiques et les compétences sont totalement différentes des nôtres et qu'il serait très difficile d'harmoniser.
La répartition des conseillers communautaires - très défavorable aux petites communes rurales - ne nous permettrait pas de peser sur les décisions.

--- En conséquence, après en avoir délibéré à l'unanimité, le bureau :

- **Considérant** l'attachement indéfectible des 5 communes qui composent la CCLVD à rester en l'état,
- **Considérant** la volonté de l'Etat de supprimer les discontinuités territoriales,
- **Considérant** la situation de la commune de Peipin et sa rupture territoriale avec la CCMD,
- **Considérant** que la commune de Peipin peut être rattachée au pôle sisteronais, bassin de vie dont elle considère faire partie (cf. délibération commune de Peipin n°17/110708 du 8 juillet 2011).
- **DECIDE,** au cas où la commune de Peipin le souhaiterait, d'étudier la pertinence de l'accueillir au sein de la CCLVD pour apporter une solution au problème de discontinuité territoriale.

--- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture le
Publié ou Notifié le

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,
M. LAUFERON.

Communauté de communes LURE - VANÇON - DURANCE 04

Extrait du courrier de Madame la Préfète du 03.11.2011

En l'occurrence, la formulation *" [...] Toutefois la CCLVD, pour trouver une solution au problème de discontinuité qui frappe la commune de Peipin, accepte d'étudier la pertinence de son adhésion à la communauté de communes "*, ne constitue pas une contre proposition précise.

Cette rédaction apparaît quelque peu ambiguë et pourrait éventuellement entrer en contradiction avec d'autres propositions.

En outre, l'amendement doit se référer non pas à l'état des lieux des établissements publics de coopération intercommunale existants à ce jour, mais à la proposition de schéma que j'ai notifiée à la commission. Le SDCI, en prévoyant la fusion des communautés de communes Lure-Vançon-Durance et Moyenne-Durance, ne laisse subsister ni enclave, ni discontinuité territoriale.

Or, votre proposition de *statu quo* pour la communauté de communes Lure Vançon Durance conduit à enclaver la commune de Peipin. À ce titre l'amendement que vous avez déposé est contraire aux objectifs de la loi. Il est donc irrecevable en l'état.

Il serait souhaitable de rédiger un nouvel amendement qui soit cohérent avec les prescriptions de la loi de réforme des collectivités territoriales.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
la sous-préfète,

Sylvie ESPÉCIER

PLAN LOCAL D'URBANISME

La deuxième réunion avec les personnes publiques associées (PPA) à l'élaboration du PLU et la deuxième réunion publique ouverte à la population, se sont tenues le lundi 27 juin à la salle des fêtes. Avaient répondu à l'invitation du Maire, la DDT 04, le Conseil Général (Direction des Routes), le SDIS 04, le Groupe des Eaux de Marseille, Les représentants de GDF et de TRANSALPES (gazoduc), ESCOTA. De nombreuses PPA étaient excusées. Etaient également présents Michel LAUFERON, Président de la communauté de Communes Lure-Vançon-Durance et Jacques BONTE, Maire de VOLONNE. Le Bureau d'Etude G2C, maître d'œuvre, a présenté le zonage et le règlement et rappelé les contraintes règlementaires du futur PLU. Ensuite, un débat mutuellement enrichissant s'est instauré.

Le Maire accompagné du Bureau d'Etudes a présenté en octobre, à la Commission préfectorale des Sites et des Paysages les dossiers concernant la création d'une zone d'activités, un projet de zones destinées au photovoltaïque et un changement de zone concernant « l'ilot » de la Magnanerie, hôtel- restaurant actuellement classé en zone agricole. Concernant le photovoltaïque, il s'agit de permettre de nouvelles activités dans les futurs périmètres de protection des puits de captage d'eau potable puisque les activités agricoles deviendront très encadrées dans ce secteur. Tous les dossiers présentés par la commune d'AUBIGNOSC ayant reçu des avis défavorables, le projet n'a pu être arrêté à ce jour.

Le Maire a été reçu par Monsieur le Sous-Préfet . Il a invité ce dernier ainsi que Madame la Préfète à venir à AUBIGNOSC pour visiter les zones concernées par ces projets. Un dossier complet a été remis à Monsieur le Sous-Préfet, lequel doit rencontrer Monsieur le Directeur Départemental de la DDT des Alpes de Haute Provence, début janvier 2012 afin de trouver une solution.

REALISATION « STATION D'EPURATION et RESEAUX »

Les marchés publics ont été lancés au début de l'été.

Les entreprises attributaires sont :

➔ Pour la station d'épuration : Le groupement MINETTO/ATELIER REEB, pour un coût hors taxes de 320 626 €

➔ Pour les réseaux (assainissement et eau potable) : Entreprise MINETTO, pour un coût hors taxes de 793 416 €

➔ Pour les postes de relevage et le bassin d'orage : La SAUR, pour un coût hors taxes de 168 220 €

➔ Pour la mission de contrôle de la sécurité : Bureau Véritas, pour un coût hors taxes de 2210 €

➔ Pour la mission de contrôle de reception des réseaux : "SARP Méditerranée", pour un coût hors taxes de 21 300 €

RECAPITULATIF en € T.T.C. : **1 670 400 €**

Dont

TRAVAUX : **1 533 585.35 €**

Acquisitions terrains + frais de notaires et de géomètre : **35 000 €**

Frais d'enregistrement des conventions de passages : **800 €**

Maitrise d'œuvre + Etudes diverses + hydrogéologue et missions de contrôles : **101 000 €**

Le maire a notifié le lot « réseaux » à l'entreprise MINETTO de Sisteron

➔ C'est une opération de grande envergure et d'une grande complexité qui se concrétise enfin, évoluant dans un contexte local difficile lié à la présence des périmètres de protection des cinq puits de captage.

Depuis trois ans, de nombreuses réunions avec les différents services de l'Etat ont été nécessaires. Toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues et les acquisitions foncières réalisées.

Le Maire réitère ses remerciements à tous les propriétaires concernés par les servitudes de passage, lesquelles ont fait l'objet de conventions dûment enregistrées et publiées au Bureau des Hypothèques de Digne-Les-Bains. Dès l'achèvement des travaux, une copie conforme de la convention de passage et un extrait du plan de recollement seront remis à chaque propriétaire.

Le planning prévu lors du lancement de la maîtrise d'œuvre est respecté. Les travaux ont commencé fin octobre pour s'achever en avril/mai 2012 si rien ne vient entraver le bon déroulement du chantier.

REUNION
11 janvier 2012
à 18h

Le réseau gravitaire du hameau du Forest vers le village, interrompu à cause des intempéries reprendra début 2012.

Une réunion publique est prévue le 11 janvier 2012 à 18h00 à la salle des fêtes , à laquelle les administrés sont cordialement invités et particulièrement les habitants du Hameau du Forest.

Les partenaires financiers, sans lesquels cette opération n'aurait jamais pu être réalisée, sont le Conseil Général des Alpes de Haute Provence, le Conseil Régional PACA, l'Agence de l'Eau et l'Etat.

SUBVENTIONS OBTENUES sur le montant initial				
Période d'attribution	PARTENAIRES FINANCIERS	STATION D'EPURATION	Transfert des RESEAUX + ECP	TOTAL
Décembre 2010	*Conseil Général*	*Sur maîtrise d'œuvre …*		*36 080 €*
		Sur TRAVAUX :		
MAI 2011	D.E.T.R./Etat	149000		*149000*
Juin 2011	Conseil Général	29102	52 500	*81 602*
Octobre 2011	Conseil Régional	113218		*113 218*
Octobre 2011	Conseil Régio-nal/Solidarité	113218	98080	*211298*
Décembre 2011	Agence de l'Eau	133 920	98079	*231 999*
Décembre 2011	Conseil Général		67 170	
Octobre 2011	*conseil Régional*	*Pour acquisition foncière …*		*10 960 €*

Participation « boites de branchement »

Une participation sera demandée aux propriétaires des immeubles existants, soumis à l'obligation de raccordement dans les deux ans suivant l'achèvement des travaux.

Il s'agit de répercuter le coût des travaux inhérents aux boites de branchements, majoré de 10 % pour frais généraux.

Le montant de la participation sera de l'ordre de 451 €.

Augmentation de la participation pour le raccordement à l'égout (P.R.E.) à compter

du 1er janvier 2012 :

Actuellement, le montant de la Participation au Raccordement à l'Egout est de 1 397.59 € TTC.

La SEM reverse à la commune le montant HT soit 1 168.55 € par branchement.

La PRE sera portée à **1500 € HT** à compter du 1er janvier 2012, soit **1794 € TTC** pour les futurs usagers.

Au 1er janvier 2012 : les tarifs seront augmentés automatiquement du fait du passage à la TVA à 7% pour la surtaxe ASSAINISSEMENT et de la hausse des taxes de l'agence de l'Eau

Au 1er janvier 2012	Tarifs initialement prévus	Tarifs applicables
Redevance Eau TTC :	**1.1314**	**1.1736**
Abonnement AU TTC :	**69.45**	**69.45 €**
= m3/base 120	**0.5787**	**0.5787**

Redevance Assainissement	**0.6778**	**0.7082 €**
Prix TTC par m3	**2.3879**	**2.4612**
Pour une facture de 120 m3	**285.60**	**295.34**
Pour une facture de 150 m3	**358.19**	**369.18**

L'évolution du chantier en photo.

Mise en place du collecteur de transfert gravitaire des eaux usées et du nouveau réseau d'eau potable

Recherche des eaux parasites « Montée du Château »

Réunions de chantier

Quartier des Amarines

Mise en place du collecteur des eaux usées et de la conduite de refoulement

Travaux communaux

Parking au cimetière du Forest :
Réalisation du marquage au sol

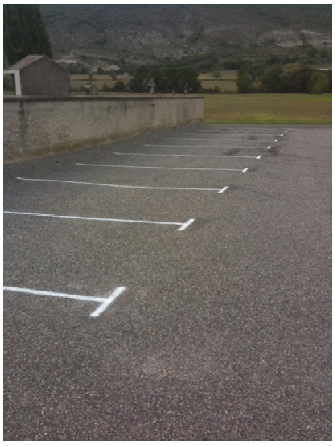

Cimetière du Forest
Réfection et soutènement du mur d'enceinte

Cimetière du village
Mise en place d'un ossuaire

Les places de stationnement ont été délimitées le long de la Montée du Château

Acquisition et installation d'une saleuse sur le camion afin d'optimiser l'organisation du déneigement

Rénovation des escaliers Rue de l'Ecole

INCIVILITES ET .....VANDALISME ....

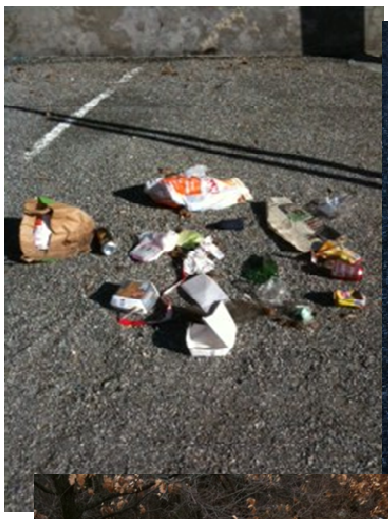

Certaines images se passent de commentaires

TAPIS SALLE DES FETES

Sapin de Noël / Le Forest Le lendemain de son installation

Tags abris bus

Quelques rappels :

➔➔➔ ***La divagation des chiens est interdite. Dorénavant, tout chien récupéré sur la voie publique sera conduit au chenil de Sisteron.***

➔➔➔ **Respecter les priorités à droite, les limitations de vitesse et les sens interdits ....!!**

➔➔➔ ***Evitons la prolifération des chats en faisant opérer notre animal. La commune a payé 455 € en 2011 (stérilisations de 7 chattes et 2 chats).***

ORDURES MENAGERES

RAPPEL : le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères a baissé .

Il faut donc continuer à Développer le tri sélectif, nous y gagnerons tous !

Mise en place d'une peinture anti-dérapante sur les escaliers en bois de la garderie :

Travaux effectués par un agent communal

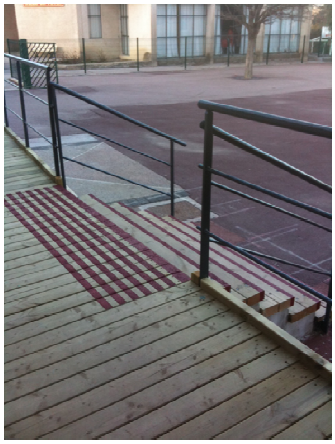

TRAVAUX dans l'ancienne école : faux plafonds, isolation thermique, conformité électrique et peinture. Coût total des travaux faits par la CCLVD : 10 142 € TTC.

NOEL A LA CANTINE-GARDERIE …..

Les repas de Noël ont été offerts aux enfants par la mairie

INFORMATIONS GENERALES

RAMASSAGE DES « ENCOMBRANTS »

Le service municipal propose le 1er mardi de chaque mois,

le ramassage des objets encombrants (T.V., matelas, sommier, etc.), intransportables dans un véhicule particulier.
Les inscriptions sont reçues en mairie jusqu'au lundi soir (veille du passage).
Les déchets végétaux et les petits objets ne sont pas concernés par la collecte.

RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE

Dès le mois au cours duquel ils auront atteint l'âge de 16 ans, les jeunes filles et garçons peuvent venir se faire recenser au secrétariat. Une attestation leur sera alors remise.

Celle-ci sera à conserver précieusement, Elle sera demandée lors de la journée de préparation ainsi que lors de l'inscription à divers examens et concours relevant de l'autorité publique, au permis de conduire, au baccalauréat, etc...

CITOYENNETÉ

Les inscriptions sur la liste électorale sont reçues toute l'année et jusqu'au **30 décembre 2011 à 17 h** .

Vous pouvez télécharger le formulaire sur **www.service-public.fr**

ou le retirer en mairie.

Prochains scrutins :

➔ **Election Présidentielle** :

Les 22 avril et 06 mai 2012

➔ **Elections législatives (Députés) :**

Les 10 et 17 juin 2012

En 2012, tous les électeurs recevront une nouvelle carte dans le courant du mois de mars

Une nouvelle association a vu le jour à Aubignosc, « Jeux Part' Âge » s'inscrit dans une démarche de rencontre, autour du jeu de société moderne ou contemporain et du partage d'une véritable convivialité intergénérationnelle.

JEUXPARTAGE@GMAIL.COM

René AVINENS,
Maire d'AUBIGNOSC
et
son conseil municipal
vous souhaitent de
Bonnes Fêtes de fin d'année
et vous invitent
à la cérémonie des Vœux
le lundi 09 janvier 2012
à partir de 18h00 à la salle des fêtes

CCAS
le goûter
de Noël

Directeur de la publication : René AVINENS
Photographies et mise en page :
mairie d'AUBIGNOSC
Impression : Imprimerie Nouvelle – SISTERON

Evènements 2011 de la Commune

Evènements 2011 de la Commune

MAI : La Commission Municipale Jeune et la Mairie d'Aubignosc finalisent actuellement le programme de la 3ème fête de la musique sur la commune. Celle-ci s'organise en partenariat avec le Comité des Fêtes, l'association Basic Danse et Fréquence Mistral et aura lieu le samedi 25 juin de 18h00 à 1h00. Au programme : Spectacle de danse enfants et adultes, démonstration de Hip Hop par Julien Gros et ses amis voltigeurs, trois concerts avec Mika Laffi, jeune artiste local qui propose ses propres créations, Stéphane Daniel auteur-compositeur dont le disque Gadagne est promis à un grand succès et Julie Jourdan, la petite perle des Alpes du Sud que l'on ne présente plus. L'évènement sera conclu par une prestation DJ des Freaky Boys et quelques surprises sont encore à prévoir.

JUIN - C'est sous un soleil éclatant que s'est déroulé le samedi 11 juin à Aubignosc, le mariage de Sébastien Munoz, et Evelyne Robert domiciliés au Forest. Le jeune couple a été Officiellement uni par le Maire René Avinens, en présence des témoins Joffrey Kohler, Loïc Abbès, Carole Robert et Roselyne Masiello. Les parents et nombreux convives ont applaudi chaleureusement le « oui » ferme et décidé des deux époux, qui après lecture de l'acte ont été invités à signer le registre de l'état civil. Ensuite toute l'assemblée s'est dirigée vers l'église du village pour la cérémonie religieuse, avant de fêter l'évènement à la salle polyvalente.

JUIN - Ça devient une habitude, le comité des fêtes d'Aubignosc transforme en mine d'or tout ce qu'il organise. Depuis quelques temps il propose dans le village des brocantes et vides-grenier, manifestations qui nourrit un intérêt croissant à chaque nouvelle date, tant chez les brocanteurs que pour les chineurs. Le soleil étant de la partie ce lundi de Pentecôte, plus de 80 exposants s'étaient donc rendu dès le petit matin au village pour installer leur stand. Durant toute la journée le flot de voiture et de visiteurs n'aura pas cessé, des centaines de personnes se sont donc rendues sur la commune pour dénicher l'objet rare. Le petit snack-bar disposé au cœur de la manifestation par les membres du comité n'aura pas désempli, ce qui a permis aux organisateurs de récolter quelques fonds qui vont permettre d'assurer de nouveaux évènements.

La fête d'AUBIGNOSC

On a souvent l'impression de se répéter depuis quelques années lorsqu'on évoque les manifestations organisées par le Comité des fêtes, pourtant une fois de plus la place du village a battu un nouveau record d'affluence à l'occasion de la fête votive qui s'est tenue en août dernier.

Samedi soir, les membres du Comité des Fêtes ont servi plus de 200 repas « moules-frites » avant l'arrivée de plus 1000 spectateurs venus assister à la revue cabaret et la prestation de NAYAH, sosie officiel de Céline DION.

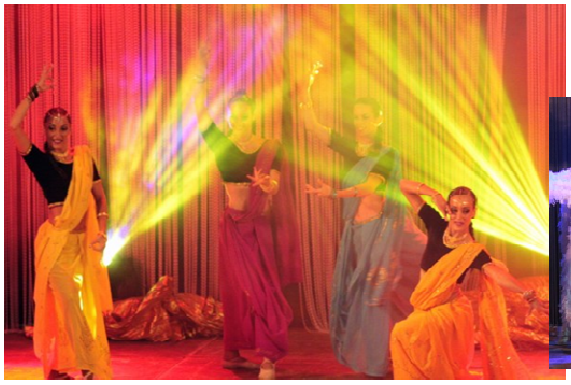

Que dire de la prestation scénique de Gigi dimanche soir, le sosie de Mado la Niçoise a conquis le public aubignoscain.

Beaucoup de spectateurs n'ont pas manqué de féliciter le programme et l'organisation. La fête d'Aubignosc que certains commencent à appeler « festival d'Aubignosc », devient au fil du temps une date incontournable du mois d'août.

La Gazette
De la C.E.J.

N°6

Pour rappel : La Commission Extra-municipale Jeune (CEJ) d'Aubignosc est née en juin 2008 par la volonté du nouveau Conseil Municipal en place.
Elle s'instaure officiellement début septembre de la même année avec une vingtaine de jeunes qui seront souvent cités en exemple pour leur dynamisme et leur implication dans la vie communale.
Durant deux ans de nombreuses actions citoyennes ont été élaborées, mais l'exposition et le film sur l'histoire du village fut le point d'orgue de la première session.
En mars 2011, tandis que les plus anciens ayant atteint la limite d'âge quittaient la CEJ, d'autres jeunes faisaient leur entrée au sein de la commission.
Plus juvéniles mais pas moins impliqués, les nouveaux membres ont réalisé plusieurs actions durant l'année, mettant en valeur la jeunesse aubignoscaine dont voici quelques exemples que vous pouvez également retrouver sur le site internet de la commune www.aubignosc04.fr

Samedi 25 juin - Fête de la musique : Organisée en partenariat avec la Mairie, le Comité des fêtes, l'association Basic Danse et la radio Fréquence Mistral.
Déjà organisé les deux années précédentes, l'évènement prenait en 2011, un plus grand volume avec spectacles de danse, une série de concert et un set DJ retransmis en direct sur les six fréquences de la radio (Manosque, Castellane, Digne, Sisteron, Gap et Briançon).Dès 18h les amateurs de musique se sont donnés rendez-vous sur la place du village où ils ont apprécié les voix de Julie Jourdan, Stéphane Daniel, Micka Lafi, les démonstrations de danse moderne des enfants et adultes de Basic Danse, les voltiges hip hop de Julien Gros et ses élèves, ainsi que la musique électro des Freaky Boys.
Jusqu'à 1h du matin les spectateurs ont également bénéficié des plateaux interviews réalisés par l'équipe de Fréquence Mistral, ce qui a permis de découvrir ou redécouvrir les artistes présents.
La fête de la musique à Aubignosc a été remarquée, la réussite de la manifestation devrait donner lieu à d'autres moments musicaux de grande ampleur sur la commune.

La Gazette De la C.E.J.

Suite…

Dimanche 10 juillet - Pique-nique au Forest : Sympathique idée qu'a eu la Commission Extra-municipale Jeune d'Aubignosc, celle d'inviter les habitants du village à se retrouver pour un pique-nique convivial sous l'ombrage des platanes du Forest. Plus de soixante personnes de tous âges se sont donc retrouvées dimanche dernier au alentour de midi, munies d'une glacière bien souvent pleine à foison. Le Comité des fêtes a prêté main forte aux jeunes en disposant tables, chaises, barbecue et plancha afin que chacun puisse savourer les côtelettes d'agneau fourni par l'éleveur de la commune. De son côté la municipalité a offert l'apéritif à tous les convives.
Dans l'après-midi la baignade pour certains, les boules et les simples discussions de voisinage pour les autres. Les derniers arrivants ont pu faire plus ample connaissance avec les anciens du village et le camp n'a été levé qu'en toute fin de soirée.

Samedi 16 juillet - Les Olympiades de la jeunesse : Crées en 2010 à l'initiative de la CEJ d'Aubignosc, les olympiades intercommunales jeunes se sont déroulées cette année à Peyruis.
Durant toute une journée, les jeunes de notre village ont participé à de nombreux jeux imaginés par le Conseil Local Jeune peyruisien tels que le parcours du combattant hilarant, la course relais explosive ou le match de fesse-ball. Les jeunes de Forcalquier, St Auban, L'Escale et bien sur Peyruis et Aubignosc, sans oublier leurs accompagnateurs, se sont délectés d'une multitude d'épreuves ou l'aqua-rire était maître des lieux.
En soirée avant de partager un succulent buffet, tout ce beau monde a piqué une tête dans la piscine municipale qui a joué les prolongations après sa fermeture spécialement à cette occasion.

Samedi 3 décembre - 3ème Téléthon d'Aubignosc : La mobilisation pour le téléthon à Aubignosc aura permis de collecter 995€, une progression de presque 50% par rapport aux deux années précédentes.

Toutes les images sont visibles sur le site de la commune

Le Pizzaiolo du village et son atelier de façonnage acrobatique de pâte, la salle des jeux de société, Barbara et son stand de maquillage, le flash-mob sur le thème de la Zumba, les ventes de gâteaux, paninis, vin et marrons chauds, tous ont fait recette. En début de soirée les petites de Basic Danse ont fait le show avant le karaoké géant… Merci au Comité des Fêtes, Parlaren Lis Aup, Basic Danse, la Gym Volontaire, la nouvelle association Jeux Part'âge, Stéphane et son camion de Pizza et la Municipalité pour avoir organisé la manifestation avec la CEJ.